Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-212203897-20251201-AMC01122025130C-DE

MAIRIE D'YFFINIAC

DATE DE CONVOCATION
21/11/2025

D/130/99/1.4

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 29
Présents : 22
Votants : 28

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille-vingt cinq
Le premier décembre à dix-neuf heures

Le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Denis HAMAYON, Maire,**

Etaient présents :
Denis HAMAYON, Alain THORAVAL, Catherine RIVIÈRE, Frédéric LE TIEC, Christine LE MAU ANDRIEUX, Daniel OGIER, Isabelle PLAZE, Jean-François BOINET, Hervé PENAULT, Denis MARC, Laurence LE GOFF, Michel RAULT, Emmanuel VIALETTE, Céline BOUTRUCHE, Rozenn LE NAGARD, Karelle RAFFRAY, Yvonnick RAULT, Gwénaëlle POULLAIN, Fernand ROBERT, Pascale RIMAURO, Fabrice BOULIOU, Emmanuel DESLANDE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :
Jean-Yves MARTIN procuration à Alain THORAVAL
Annick GLÂTRE procuration à Frédéric LE TIEC
Françoise DUVAL procuration à Céline BOUTRUCHE
Bertrand LE FLOCH procuration à Yvonnick RAULT
Céline BINAGOT procuration à Isabelle PLAZE
Doriane LEFEBVRE procuration à Fernand ROBERT
Laurent TURBÉ

Céline BOUTRUCHE a été élue secrétaire

Considérant qu'une erreur a été commise dans la saisie des absents sur la première page de l'ensemble des délibérations du Conseil municipal du 1er décembre 2025 : Monsieur Laurent TURBÉ était absent.

Délibération rectificative pour erreur matérielle (omission : Laurent TURBÉ absent) qui retire et remplace la délibération :

DÉLÉGATIONS

(Décisions relevant de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales et prises en application des délibérations des Conseils municipaux du 15 juin 2020 et 4 juillet 2022)

➢ Avenants aux marchés de construction de la chaufferie bois

- Lot n° 1 – marché NOBA : 22 758,14 € HT
- Lot n° 2 – marché LE BIHAN : 7 641,64 € HT

➢ Marchés de travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle

- Lot n° 1 – Démolition-VRD-Gros-Œuvre – FL CONSTRUCTIONS_CRD : 189 000,00 € HT
- Lot n° 2 – Charpente-Ossature bois – SARL BCO : 33 027, 51 € HT
- Lot n° 4 – ITE – Bardage – SARL BCO : 75 365, 28 € HT
- Lot n° 5 – Menuiserie Extérieure – SAS Ets ALAIN THOMAS : 23 580, 00 € HT

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-212203897-20251201-AMC01122025130C-DE

- Lot n° 6 – Cloisons sèches-Isolation-Doublages-Plafonds – SAS LE COQ : 67 604,85 € HT
- Lot n° 7 – Revêtements de sols et muraux – SARL C.R.L.B LE BORGNE : 2 619, 81 € HT
- Lot n° 8 – Peinture-Nettoyage – SAS ARMOR PEINTURE : 15 237, 34 € HT
- Lot n° 9 – Electricité-Courants forts-Courants faibles – SARL SETIB : 30 000, 00 € HT
- Lot n° 10 – Plomberie-Chauffage-Ventilation – SCOP CSA : 280 000,00 € HT

➢ **Sécurisation de la procédure de déclassement d'une parcelle du domaine public communal en vue de sa cession**

Signature d'un devis d'un montant de 2 898 € TTC auprès de la société d'avocats THOMÉ HEITZMANN, permettant l'accompagnement pour la sécurisation du déclassement et de la vente d'une parcelle issue du domaine public communal, accueillant actuellement un terrain de handball et un skatepark, situé au sud de la parcelle cadastrée section AE n°176 accueillant l'école maternelle Simone Veil, et à l'ouest de l'extrémité de l'allée Jules Ferry.

(Décisions relevant de l'article L5217-10-6 du Code général des collectivités territoriales et prise en application de la délibération du Conseil municipal du 10 mars 2025 du vote du budget renseignée dans l'état « Informations générales-modalités de vote du budget » du budget primitif 2025)

➢ **Fongibilité des crédits / M57 :**

Décision N° 2

Section fonctionnement :

Diminution des crédits de 1 000,00 € au chapitre 011 compte 6042

Augmentation des crédits de 1 000,00 € au chapitre 67 compte 673

Section investissement :

Diminution des crédits de 250,00 € au chapitre 23 compte 2313

Augmentation des crédits de 250,00 € au chapitre 26 compte 261

Le Conseil municipal prend acte de ces informations.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Denis HAMAYON

MAIRIE D'YFFINIAC
Côtes d'Armor

La secrétaire,
Céline BOUTRUCHE